

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres excusés ou absents	3
Nombre de procurations	2
Nombre de votants	14

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 A 19 H 15

Étaient présents :

Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Jean-Luc EMIN, Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

Excusé (e) ou absent (e) s : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). Mrs Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS) et Richard DEVOY.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 7 novembre 2025

Secrétaire de séance : Mme Carole BUFFET

Références	Vote	Objet	Date du visa Préfectoral
DELIB-1125-01	Unanimité (14 votants)	Droit de préemption urbain : Projet de mutation de la propriété cadastrée section C 1228 – 1229 – 1226 – 1233 – 1227 – 1231 - 1232, situ 42, chemin des Pendaines. Propriétaire actuel : M. et Mme Florent et Marcelin DENIS	21/11/2025
DELIB-1125-02	Unanimité (14 votants)	Droit de préemption urbain : Projet de mutation de la propriété cadastrée section B 646 – 647 - 650 située 128, route des Creuses Propriétaire actuel : M. FAYARD Roland	21/11/2025
DELIB-1125-03	Unanimité (14 votants)	Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité : création de deux emplois d'agent de maîtrise à temps non complet.	02/12/2025
DELIB-1125-04	Unanimité (14 votants)	CNAS : Adhésion relative à l'adjonction des personnels retraités	01/12/2025
DELIB-1125-05	Unanimité (14 votants)	Aménagement du bâtiment communal située route des Creuses dans le cadre de l'aménagement de deux logements et de travaux dans la salle prêtée à l'Association Druillat Accueil et Loisirs ainsi que dans la bibliothèque : Raccordement électrique	01/12/2025
DELIB-1125-06	Unanimité (14 votants)	Aménagement du bâtiment communal située route des Creuses dans le cadre de l'aménagement de deux logements et de travaux dans la salle prêtée à l'Association Druillat Accueil et Loisirs ainsi que dans la bibliothèque : Carrelage salle des associations	01/12/2025
DELIB-1125-07	Unanimité (14 votants)	Logement 121, route des Creuses : validation du montant des loyers	01/12/2025
DELIB-1125-08	Unanimité (14 votants)	Budget : décision modificative n° 4	01/12/2025

DELIB-1125-09	Unanimité (14 votants)	Budget : admission en non-valeur	01/12/2025
DELIB-1125-10	Unanimité (14 votants)	Budget : Constitution de provisions pour créances douteuses	01/12/2025
DELIB-1125-11	Unanimité (14 votants)	Recensement de la population 2026 : Agents recenseurs – création de 3 postes et rémunération	01/12/2025

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal, au cours de la séance du lundi 17 novembre 2025 numérotées DELIB-1025-01 à DELIB-1025-11

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

Date d'affichage
07/11/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-1125-01

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la propriété cadastrée section C n° 1228 – 1229 – 1226 – 1233 – 1227 – 1231 - 1232, située 42, chemin des Pendaines

Propriétaire actuel : M. et Mme Florent et Marceline DENIS

Acquéreur : M. et Mme Tarak et Marjorie ZIoud

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Audrey VIALON, notaire – 238, Grande Rue de la Côtère – 01160 PRIAY** concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
C	1228	22 a 83 ca	42, chemin des Pendaines
C	1229	00 a 15 ca	
C	1226	00 a 24 ca	
C	1233	02 a 00 ca	
C	1227	00 a 17 ca	
C	1231	01 a 22 ca	
C	1232	00 a 09 ca	
Superficie totale		26 a 70 ca	

Ce bien appartient actuellement à M. et Mme Florent et Marceline DENIS.

Cette propriété est établie en zone Ub et A du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide** de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 17 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

Date d'affichage
07/11/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-1125-02

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la propriété cadastrée section B n° 646 – 647 - 650 située 128, route des Creuses

Propriétaire actuel : M. FAYARD Roland

Acquéreur : M. CUSUMANO Salvatore

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Christine PIOT, notaire – 74 A, rue de Lyon – 01800 MEXIMIEUX** concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
B	646	01 a 14 ca	128, route des Creuses
B	647	02 a 97 ca	
B	650	00 a 59 ca	
Superficie totale		04 a 70 ca	

Ce bien appartient actuellement à M. FAYARD Roland.

Cette propriété est établie en zone Ub et A du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 17 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

Date d'affichage
07/11/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-1125-03

Objet :

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

LA SEANCE OUVERTE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 21 juillet 2025,

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents à temps non complet d'agent de maîtrise 31.38/35^{ème} et 24.50/35^{ème} pour les motifs suivants :

Le Maire explique :

- Le 30 septembre dernier, la commune a déposé auprès du Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01) deux dossiers de demande de promotion interne au grade d'agent de maîtrise, à compter du 1er janvier 2026, pour Mmes Christelle LAFONT et Sandrine VEY, actuellement ATSEM principales de 1ère classe.

Il propose de créer deux postes d'agent de maîtrise à temps non complet à compter du 1er janvier 2026, afin de permettre leur nomination :

- un poste à 31,38 / 35^{ème},
- un poste à 24,50 / 35^{ème}

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **ACCEPTÉ** la proposition du Maire
- **PROPOSE** la création de deux postes d'agent de maîtrise à temps non complet – 31.38/35^{ème} et 24.50/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter **du 1^{er} janvier 2026,**
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 17 novembre 2025**

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACTUELS ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
	Référence de la délibération créant l'emploi à l'origine					
Administratif	Secrétaire générale mairie	Attaché, Rédacteur ou adjoint administratif principal	Non	1	0	TC
	Délibération du 04/12/1984					
	Secrétaire polyvalente	Rédacteur ou adjoint administratif	Oui	1	0	TC
	Délibération n°1124-06 du 18/11/2024					
	Assistante administrative	Rédacteur ou adjoint administratif	Oui	1	0	TNC (18/35 ^{ème})
	Délibération n°0725-06 du 21/07/2025					
Services techniques	Agent technique polyvalent	Technicien	Oui	1	0	TC
	Délibération n° 1117-09 du 27/11/2017					
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Oui	1	0	TNC (20/35 ^{ème})
	Délibération n° 1013-02 du 21/10/2013					
Ecole	ATSEM	ATSEM et/ou Agent de maîtrise	Oui	1	1	TNC (31h23 soit 31.38/35 ^{ème})
	Délibération n° 0519-09 du 13/05/2019 et Délibération n° 1125-03 du 17/11/2025					
	ATSEM	ATSEM et/ou Agent de maîtrise	Oui	1	1	TNC (24h30 soit 24.50/35 ^{ème})
	Délibération n°0618-07 du 18/06/2018 et Délibération n° 1125-03 du 17/11/2025					
Ecole et Services périscolaires	Agent d'animation	Adjoint d'animation	Oui	0	1	TNC (29h26 soit 29.43/35 ^{ème})
	Délibération n° 0614-09 du 16/06/2014					
	Agent d'animation	Adjoint d'animation	Oui	1	0	TNC (23h52 soit 23.86/35 ^{ème})
	Délibération n° 0618-07 du 18/06/2018					
	Agent d'animation	Adjoint d'animation	Oui	1	0	TNC (12h44 soit 12.73/35 ^{ème})
	Délibération n° 0720-12 du 06/07/2020					
	Agent d'animation	Adjoint d'animation	Oui	1	0	TNC (07h10 soit 7.16/35 ^{ème})
	Délibération n°0618-07 du 18/06/2018					

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire

Date de la convocation
07/11/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

Date d'affichage
07/11/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-1125-04

Objet :

Adhésion CNAS relative à l'adjonction des personnels retraités

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adjonction des personnels retraités de la Commune de Druillat pour permettre à ces derniers de bénéficier de l'offre de prestations sociales proposée par le CNAS, comme c'est déjà le cas pour les personnels actifs.

** Considérant l'Article L 731-4 du code général de la fonction publique : « l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement mentionné à l'article L4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L 731-3, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».*

** Considérant l'Article L733-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que :
« les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ».*

En date du 1^{er} Janvier 1998 la Commune de Druillat a décidé d'adhérer au CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, afin de lui déléguer la gestion de l'action sociale qu'elle décide de mettre en œuvre au profit de ses personnels actifs.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS DÉCIDE :**

- D'élargir le bénéfice du CNAS à ses personnels retraités, qui en font la demande, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- De verser au CNAS une cotisation complémentaire correspondant au mode de calcul suivant :

Nombre de bénéficiaires retraités indiqués sur les listes
x
Montant forfaitaire par bénéficiaire retraité

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 17 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

Date d'affichage
07/11/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

Objet de la Délibération
Delib-1125-05

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

Aménagement du bâtiment communal situé 121, route des Creuses dans le cadre de l'agencement de deux logements et de travaux dans la salle communale prêtée à l'Association Druillat Accueil Loisirs ainsi que dans la bibliothèque

RACCORDEMENT ELECTRIQUE

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis d'ENEDIS concernant le raccordement des compteurs, qui s'élève à 5 624,96 € H.T., soit 6 749,95 € TTC.

Il explique également que la commune doit réaliser le passage des gaines électriques et télécom (du portail à l'entrée des logements) : tranchée de 26 m, pose de 2 janolènes, fourniture et pose d'un regard 40x40 et 2 traversées de mur.

Deux devis ont été demandés :

Entreprise Mermet : 1 480.00 € H.T. soit 1 776.00 € TTC

Entreprise Galle : 4 300.00 € H.T. soit 5 160.00 € TTC

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **VALIDE** le devis établi par ENEDIS pour une dépense de 5 624.96 € H.T., soit 6 749.95 € TTC
- **RETIENT** le devis de l'entreprise MERMET pour une dépense de 1 480.00 € H.T., soit 1 776.00 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025 en dépenses d'investissement (opération 12).

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 17 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

Date d'affichage
07/11/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-1125-06

Objet :

Aménagement du bâtiment communal situé 121, route des Creuses dans le cadre de l'agencement de deux logements et de travaux dans la salle communale prêtée à l'Association Druillat Accueil Loisirs ainsi que dans la bibliothèque
CARRELAGE SALLE COMMUNALE

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise AMVR POUPON concernant la fourniture et la pose du carrelage dans la salle prêtée à l'association Druillat Accueil Loisirs.

Il s'agit de travaux supplémentaires et hors du marché souscrit pour l'aménagement des logements.

Ces travaux généreraient une dépense de 4 029.00 € H.T., soit 4 834.80 € T.T.C.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **ACCEPTE** le devis établi par l'entreprise AMVR POUPON pour une dépense de 4 029.00 € H.T., soit 4 834.80 € T.T.C. et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025 en dépenses d'investissement (opération 12).

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 17 novembre 2025**

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

Date d'affichage
07/11/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

Objet de la Délibération
Delib-1125-07

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

Objet de la délibération : Location de deux appartements communaux au 121, route des Creuses

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les appartements situés au 121, route des Creuses, sont en phase d'achèvement.

Il convient de fixer le prix des loyers pour le T2 et le T3 afin de pouvoir les mettre en location début d'année 2026.

Il présente deux propositions tarifaires :

1ère proposition : T2 : 600,00 € et T3 : 650,00 €

2ème proposition : T2 : 650,00 € et T3 : 700,00 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
12 voix POUR et 2 voix CONTRE :**

- **VALIDE** la proposition n° 1 et **FIXE** le montant des loyers comme suit :
 - Appartement T2 : 600.00 € (six cent euros mensuels)
 - Appartement T3 : 650.00 € (six cent cinquante euros mensuels)
- **AUTORISE** le Maire à signer un bail de location,
- **DIT** que la date de début de ces baux sera déterminée en fonction de l'achèvement des travaux,

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 17 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

Date d'affichage
07/11/2025

Objet de la Délibération
Delib-1125-08

Objet : Décision modificative n° 4

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

01151	COMMUNE DE DRUILLAT	DM n°4 2025
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n° 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-231-12 : APPARTEMENTS 121 RTE DES CREUSES	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		18 000.00 €		18 000.00 €

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 17 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

Date d'affichage
07/11/2025

Objet de la Délibération

Delib-1125-09

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :
Admission en non-valeur

Monsieur le Maire,

Fait part de la liste de factures N° 1360220235 pour laquelle le Service de Gestion (SGC) de BOURG-en-BRESSE, sollicite **l'admission en non-valeur** pour un montant total de **267.13 €**.

Cette liste concerne **six titres émis entre 2020 et 2023**, dont le recouvrement n'a pu être assuré.

Indique que pour trois de ces titres, la mairie s'est chargée d'effectuer de nouvelles relances et qu'un encaissement est déjà intervenu pour deux d'entre eux, pour la somme de 124.22 €.

Propose donc dans l'attente de la suite réservée par les redevables, aux relances en cours, de **ne retenir que trois titres en non-valeur**, pour une somme de **7,46 €**.

En effet, ces derniers concernaient des frais de cantine et de garderie relatifs à des familles n'habitant plus la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS,
ET APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** de la mise en non-valeur des titres établis en 2021 et 2022, selon la proposition de M. le Maire,
- **DIT** qu'à la suite de cette décision un mandat de non-valeur d'un montant de 7.46 € sera émis au compte 6541.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 17 novembre 2025**

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

Date d'affichage
07/11/2025

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

Objet de la Délibération

Delib-1125-10

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

Constitution de provisions pour créances douteuses – Budget communal

Monsieur le Maire,

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire aux vues de la réglementation.

Sa finalité est la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable, et qui pourra se traduire, par une demande d'admission en non-valeur.

En avril 2021, le Conseil municipal avait constitué des provisions pour créances douteuses pour un montant de 734,00 €, correspondant à 15 % du montant total des restes à recouvrer antérieurs à 2019.

Depuis cette date, le Conseil municipal n'a pas révisé cette provision.

Conformément aux dispositions de la loi de finances, il appartient au conseil municipal de procéder chaque année à l'ajustement des provisions pour créances douteuses.

Le Service de Gestion Comptable (SGC) a transmis l'état des restes à recouvrer arrêté au 31 décembre 2023, pour un montant de de 135,45 €.

Le maire propose de provisionner la somme de 135.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS,
ET APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **VALIDE** la proposition de M. le Maire,
- **PROVISIONNE** au Budget Communal 2025 la somme de 135.00 €,
- **DIT** qu'un titre de 599.00 € (734,00 € – 135.00 €) sera émis au compte 781, afin de diminuer le montant des provisions précédemment constituées.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 17 novembre 2025**

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
07/11/2025

Date d'affichage
07/11/2025

Objet de la Délibération

Delib-1125-11

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

EXCUSE(E)S : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Patricia CHANEL). M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS)

ABSENT(E)S : M. Richard DEVOY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

Recensement de la population 2026 : Agents recenseurs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,

Sur le rapport du maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,
ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- La création de trois postes **d'agents recenseurs** afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier 2026 au 14 février 2026,

Chaque agent recenseur percevra une rémunération :

- **en qualité de vacataire**, suivant les forfaits bruts suivants :

La collectivité versera un forfait brut de 5.50 € par logements enquêtés,

Les agents recenseurs recevront 50.00 € brut pour chaque séance de formation.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 17 novembre 2025**

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

